

1033 Cheseaux-sur-Lausanne

# Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 27/2018

## Arrêté d'imposition 2019-2020

Présidence : Jean-Paul Bruand

Présents :

Liliane Annen, Martine Lob, Thierry Auberson

Excusée :

Evi Kassimidis

# Préambule

La Municipalité propose, par l'adoption de son préavis 27/2018, de maintenir le taux d'imposition actuel pour 2019-2020 à 74.5 %.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 4 septembre 2018 à 20.00 heures à la salle des commissions du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Stéphane Hauert, président du Conseil communal

Lors de cette séance, la commission a pris connaissance des documents suivants

- Plan d'investissement 2019 2023
- Planification financière 2019 2023

Tous les points du préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie le syndic pour la clarté des renseignements fournis et la qualité des rapports présentés.

### Commentaires

Les quatre dernières années ont été très favorables en termes de recettes fiscales des personnes morales (+ Fr. 3 mio) et des personnes physiques (+ Fr. 1.6 mio). Les résultats projetés pour 2018 seront conformes au budget prévisionnel.

La marge d'autofinancement a été suffisante pour couvrir les dépenses d'investissements et éviter une augmentation de la dette.

## Planification 2019-2023

La Municipalité table sur une évolution prudente de + 400 habitants d'ici à 2021. En effet, la mise en œuvre des PPA votés par le Conseil communal sera réalisée, hormis celui de Nonceret-la-Croix.

Les recettes fiscales quant à elles, seront vraisemblablement légèrement augmentées.

#### Investissements

Entre 2019 - 2023, des investissements importants sont prévus, totalisant un montant de l'ordre de 20'577'000.00 frs, soit pour les investissements les plus importants :

- l'étude et la réalisation du nouveau bâtiment scolaire DLV6,
- l'entretien des bâtiments
- l'entretien des chemins, rues, routes, trottoirs, éclairage public,
- Collecteurs

L'amortissement de notre dette est constante, soit : Fr. 250'000.00 par an. Quant à la dette, elle se situe actuellement en-dessous de la capacité économique d'endettement de notre Commune.

#### Incertitudes

La Municipalité estime une augmentation prévisible de 10 % à 12 % de notre contribution à la facture sociale (résultat des votations RIE III vaudoise, aide pour l'assurance maladie).

L'impact de la nouvelle péréquation intercommunale est encore difficile à évaluer, comme d'ailleurs les effets de la RIE III pour laquelle la Commune prévoit une baisse des recettes de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales d'environ Fr. 400'000.00.

Cependant, le Conseil d'Etat vaudois et les communes sont parvenus à un accord courant septembre pour compenser l'entrée en vigueur anticipée de la réforme fiscale vaudoise. En 2019, le canton versera 50 millions aux communes et reprendra, dès 2020, la totalité des coûts des soins à domicile.

Les finances communales sont actuellement très saines et les liquidités sont pour l'instant suffisantes pour financer une partie des futurs investissements. La marge d'autofinancement doit toutefois rester suffisante afin de ne pas avoir recours systématiquement à l'emprunt.

La commission estime qu'il n'est pas encore temps de prendre des mesures de modification du taux d'imposition et que l'on peut attendre prudemment 2 ans. Toutefois, cette question pourrait être revue après une année en cas de situation plus difficile que prévue.

# Conclusion

Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'approuver l'Arrêté d'imposition 2019-2020 tel que présenté
- de décharger la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 12 septembre 2018

Commission des finances :

Jean-Paul Bruand, président

Thierry Auberson, rapporteur

Liliane Annen

Martine Lob

Evi Kassimidis